

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

## AMENDEMENT

N ° CL130

présenté par  
Mme Anthoine

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.